

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Thinner 26**
- Code du produit: 0526
- UFI: 03V7-H0QM-8000-9EWN
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 - SU3 Usages industriels : utilisation de substances telles quelles ou sous forme de préparations dans un environnement industriel
 - SU22 Usage professionnel : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Diluant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 - Carboline
 - Carrer Numancia 185,
 - Entresuelo, 08034,
 - Barcelona, Espana.
 - +34 93 209 60 19
- Service chargé des renseignements: regulatoryeurope@carboline.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
 - CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)
 - CHEMTREC +1 703 5273887 (Outside US)
 - HEALTH - Pittsburgh Poison Control 1-412-681-6669
 - France : +33(0)1 45 42 595924 (24/7) Luxembourg (+352)80025500 or 070245245 (24/7)
 - ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 - Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 - ANGERS: 02 41 48 21 21
 - BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 - LILLE: 0800 59 59 59
 - LYON: 04 72 11 69 11
 - MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 - NANCY: 03 83 22 50 50
 - PARIS: 01 40 05 48 48
 - STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 - TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS06

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-butoxyéthanol

1-méthoxy-2-propanol

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H331 Toxique par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

· Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux %(m/m):

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol 50-75%

EINECS: 203-539-1 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119457435-35

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol 25-50%

EINECS: 203-905-0 ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319

Reg.nr.: 01-2119475108-36 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg

LC50/4h inhalatoire: 3 mg/l

CAS: 1589-47-5 2-méthoxypropanol <0,3%

EINECS: 216-455-5 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Repr. 1B, H360D; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 2)

- Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 - **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Retrait des lentilles de contact.
 - **Après ingestion:**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO₂ ou poudre. Combattre les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Recueillir le liquide qui s'est échappé dans des conteneurs de déchets scellables.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Conserver à l'écart des bases fortes.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3

(suite page 4)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

111-76-2 2-butoxyéthanol

VLEP Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm
Risque de pénétration percutanée

- DNEL

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

| | |
|---|----------------------------------|
| Dermique Acute - short-term exposure - systemic effects | 553,5 mg/kg (worker) |
| Long-term exposure - systemic effects | 183 mg/kg bw/day (worker) |
| Inhalatoire Acute - short-term exposure - local effects | 553,5 mg/m ³ (worker) |
| Long-term exposure - systemic effects | 369 mg/m ³ (worker) |

111-76-2 2-butoxyéthanol

| | |
|--|----------------------------------|
| Inhalatoire Acute - short-term exposure - systemic effects | 1.091 mg/m ³ (worker) |
| Acute - short-term exposure - local effects | 246 mg/m ³ (worker) |
| Long-term exposure - systemic effects | 98 mg/m ³ (worker) |

- PNEC

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

PNEC 5,2 mg/kg (sediment marine water)
52,3 mg/kg (sediment freshwater)
4,59 mg/kg (soil)
PNEC 100 mg/l (STP)
10 mg/l (aqua, freshwater)
1 mg/l (aqua, marine water)

111-76-2 2-butoxyéthanol

PNEC 3,46 mg/kg (sediment marine water)
34,6 mg/kg (sediment freshwater)
2,33 mg/kg (soil)
PNEC 463 mg/l (STP)
8,8 mg/l (aqua, freshwater)
26,4 mg/l (aqua, intermittent releases)
0,88 mg/l (aqua, marine water)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
 - Filtre provisoire:

(suite page 5)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 4)

Filtre de type A.

Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser un respirateur approprié et certifié.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Matériau adapté aux gants de sécurité (EN 374) :

Butylcaoutchouc

- Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur de perméation : Niveau \geq 480 min (1-méthoxy-2-propanol)

Epaisseur des gants \geq 0,5 mm (1-méthoxy-2-propanol).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas de données supplémentaires. Voir 6 et 13.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- État physique

Liquide

- Couleur:

Transparent

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

\geq 120,3 °C (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)

- Inflammabilité

Inflammable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

\geq 1,1 Vol % (111-76-2 2-butoxyéthanol)

- Supérieure:

\sim 20 Vol % (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)

- Point d'éclair

41 °C

- Température d'auto-inflammation

240 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Viscosité:

- Viscosité cinématique

Non déterminé.

- Dynamique à 20 °C:

1 mPas

- Solubilité

- l'eau:

Peu soluble

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

- Pression de vapeur à 20 °C:

\leq 13,3 hPa (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)

- Pression de vapeur à 50 °C:

\leq 5,3 hPa

- Densité et/ou densité relative

- Densité à 20 °C:

0,93 g/cm³

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

Non déterminé.

(suite page 6)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 5)

| | |
|---|--|
| · 9.2 Autres informations | |
| · Aspect: | |
| · Forme: | Liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité | |
| · Température d'inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| · Teneur en solvants: | |
| · Solvants organiques: | 100,0 % |
| · VOC (CE) | 930,3 g/l |
| | 100,00 % |
| · Teneur en substances solides: | 0,0 % |
| · Changement d'état | |
| · Taux d'évaporation: | Non déterminé. |
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | Liquide et vapeurs inflammables. |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions aux agents d'oxydation.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Températures élevées
- 10.5 Matières incompatibles: Produits oxydants puissants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Toxique par inhalation.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

| | | |
|----------|------|--------------------|
| Oral | LD50 | 4.016 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) |

(suite page 7)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 6)

Inhalatoire LC50/6h >25,8 mg/l (rat)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral LD50 1.200 mg/kg (ATE)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (cv)

Inhalatoire LC50/4h 3 mg/l (ATE)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

EC50/96h >1.000 mg/l (selenastrum capricornutum)

LC50/48h (statique) 21.100-25.900 mg/l (daphnia magna)

IC50/3h 1.000 mg/l (ac) (OECD 209)

LC50/96h 38.412 mg/l (leuciscus idus)
>1.000 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
20.800 mg/l (pimphales promelas)

111-76-2 2-butoxyéthanol

EC50/48h >100 mg/l (daphnia magna) (OESO 202)

EC50/72h >100 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 1.250 mg/l (menidia beryllina) (OECD 203)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Degré d'élimination:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

BOD/28d 96 % (/) (OECD 301E)

111-76-2 2-butoxyéthanol

BOD/28d 90,4 % (/) (OECD TG 301 B)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

BCF <100 (/)

LogPow 0,37 (/)

111-76-2 2-butoxyéthanol

BCF <100 (/)

LogPow 0,81 (/)

(suite page 8)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 7)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets
07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT Paint related material
- ADR/ADN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- DOT



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Label 3

- ADR/ADN, IMDG, IATA



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Étiquette 3
- 14.4 Groupe d'emballage
- DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
- No EMS: F-E, S-E
- Stowage Category A

(suite page 9)

FR

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 8)

| | |
|---|--|
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| · DOT | |
| · Quantity limitations | On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L |
| ----- | |
| · ADR/ADN | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml |
| · Catégorie de transport | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | D/E |
| ----- | |
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 5L |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
H2 TOXICITÉ AIGUË
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 10)

Nom du produit: **Thinner 26**

(suite de la page 9)

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H360D Peut nuire au fœtus.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Toxicité aiguë - inhalation
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Date de la version précédente: 20.03.2025

· Numéro de la version précédente: 8

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente